



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 33223

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'ajournement de l'indemnisation, au moins partielle, prévue pour les porteurs de titres russes. Cette indemnisation longtemps promise semble encore une fois repoussée alors que les résultats du recensement opéré depuis plus de six mois par le Trésor public ne sont toujours pas rendus publics. Ces attermoissements inquiètent un grand nombre de nos concitoyens, des personnes âgées le plus souvent, dont les droits remontent à la Première Guerre mondiale, et qui sont préoccupées du peu de zèle apparent mis au service du règlement définitif de leurs créances, alors que la Russie a déjà versé une partie des fonds. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer un calendrier précis du règlement équitable de ce dossier qui témoignerait de la volonté de prendre en compte les inquiétudes exprimées par les porteurs de titres russes.

Texte de la réponse

Les particuliers qui le souhaitaient avaient la possibilité, entre le 6 juillet 1998 et le 5 janvier 1999, de déposer leurs titres d'emprunts russes dans l'une des 4 000 trésoreries publiques, afin que ceux-ci soient recensés. Ces titres sont en cours de traitement. A ce jour, près de 75 % de ces titres ont été vérifiés par le Trésor public, dont les agents procèdent depuis plusieurs mois à ce travail minutieux et inédit avec beaucoup de dévouement. Au total, plus de 300 000 porteurs ont fait recenser plus de 9 millions de titres, la plupart rédigés en cyrillique, et dont les services ont répertorié 4 000 variétés différentes. Les sommes correspondant aux six premiers versements effectués par la Russie ont été affectées à un compte spécial du Trésor. Dans les prochaines semaines, M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat, remettra au Gouvernement un rapport et des propositions concernant les modalités d'indemnisation des porteurs de titres d'emprunts russes. Ce rapport servira de base à un projet de loi qui sera soumis au Parlement dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33223

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4486

Réponse publiée le : 4 octobre 1999, page 5744